

République Française  
 \*\*\*\*\*  
 Département de l'Aube

DELIBERATION  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 Commune d'Essoyes  
 \*\*\*\*\*  
 SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 1 pouvoir

Date de convocation  
 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu mairie, sous la présidence de **Thierry MERCUZOT**, maire.

Présents : **BELORGEOT Marie-Line, CHEVALLIER Catherine, CINTRAT Alain, DESQUET Maurice, FRISCOURT Jean-Pierre, GUICHARD Maryse, MERCUZOT Thierry, NOERI Bélinda, NOURISSAT Charles, PRELAT Annick, RUPPERT Gérard.**

Absents : **LALLEMENT François.**

Représentés : **MAZOTTI Nathalie à DESQUET Maurice.**

**Monsieur DESQUET Maurice** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : 4 - TARIFS COMMUNE POUR 2024**

**N° de délibération : 2023\_12\_06\_04**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	1	12	0	0	0

Monsieur le rapporteur fait une présentation des tarifs 2023 et propose pour 2024 les chiffres suivants :

LOCATION	2024
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	Montant
BAL à titre onéreux	595.00 €
FETE FAMILIALE ESSOYES 1 JOUR	210.00 €
FETE FAMILIALE ESSOYES 2 JOURS	330.00 €
Fête familiale extérieur 1 JOUR	445.00 €
Fête familiale extérieur 2 JOURS	670.00 €
Activités culturelles, lucratives ou non, Vin d'honneur, réunion AG, Associations extérieures à Essoyes	170.00 €

Nettoyage		150.00 €
Mise à dispo, associations visite Renoir (sauf écoles)		65.00 €

<b>Tarif horaire 2024</b>	
Travaux effectués par les employés techniques	25.00 € de l'heure

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Fixe les tarifs 2024 comme exposés ci-dessus
- Dit que les tarifs « Essoyes » sont destinés d'une part aux personnes possédant une résidence principale et/ou résidence secondaire à Essoyes et d'autre part aux personnes qui règlent une taxe foncière sur le bâti

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 8 décembre 2023  
Thierry MERCUZOT,  
Maire

